



DELEGUES EN EXERCICE : 28

NOMBRE DE PRESENTS : 23 à partir de la délibération n°2025/5/2 puis 24 à partir de la délibération n°2025/5/7

NOMBRE DE VOTANTS : 25 puis 26 à partir de la délibération n°2025/5/7

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 Décembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 9 Décembre, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs DUCOUT – BEYRAND – BODINEAU – CELAN - CHIBRAC – GARRIGOU – GASTEUIL - LANGLOIS – PROUILHAC – PUJO - QUINTANO – QUISSOLLE – RECORS – ZGAINSKI (à partir de la délibération n°2025/5/2)

Mesdames – BETTON – BINET - BOUSSEAU - BOUTER – COMMARIEU – HANRAS - MOREIRA — REMIGI – SILVESTRE (à partir de la délibération n°2025/5/7) - SIMIAN

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BABAYOU

Madame ROUSSEL

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Madame ETCHEVERS à Monsieur BEYRAND

Madame PENARD à Monsieur QUINTANO

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame SIMIAN est désignée comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Madame SIMIAN qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 25 Septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2025 -
DÉLIBÉRATION N° 2025/5/15

Réf 7.8

OBJET : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA COMMUNE DE CANEJAN – SIGNATURE DE CONVENTIONS – AUTORISATION

Monsieur le Président expose,

Par délibération n°2022/6/3 du Conseil Communautaire du 15 novembre 2022, vous avez autorisé la mise en place d'un fonds de concours au bénéfice des communes membres pour les années 2022-2026, permettant d'apporter une aide financière pour les investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes.

Les crédits 2025 dédiés aux fonds de concours ont été arrêtés par délibération n°2025_2_7 du Conseil Communautaire du 8 avril 2025, modifiée par délibération n°2025_5_14 du 15 décembre 2025.

Le montant attribué pour la Commune de Canéjan est de 359 375 €.

La Commune de Canéjan a déposé sept dossiers dans le cadre du fonds de concours pour les projets suivants :

- **Projet reprise voiries diverses** – le montant des travaux est estimé à 240 882,14 € HT.

Pour cette opération, la Commune de Canéjan sollicite un fonds de concours d'un montant de 120 441,07 € HT.

- **Projet reprise réseau pluvial** - le montant des travaux est estimé à 188 942,80 € HT

Pour cette opération, la Commune de Canéjan sollicite un fonds de concours d'un montant de 94 471,40 € HT.

- **Projet vidéoprotection** – le montant des travaux est estimé à 103 903,58 € HT

Pour cette opération, la Commune de Canéjan sollicite un fonds de concours d'un montant de 49 706,29 € HT.

Projet de création d'un espace végétalisé place de la Libération – le montant des travaux est estimé à 25 858,34 € HT.

Pour cette opération, la Commune de Canéjan sollicite un fonds de concours d'un montant de 12 929,17 € HT.

Projet de réhabilitation du réseau d'assainissement Allée de la Forêt – le montant des travaux est estimé à 69 904,14 € HT.

Pour cette opération, la Commune de Canéjan sollicite un fonds de concours d'un montant de 34 952,07 € HT.

Projet de dépose et repose d'un abri de jardin au sein de l'Ecole Maurice Carême
– le montant des travaux est estimé à 26 000 € HT.

Pour cette opération, la Commune de Canéjan sollicite un fonds de concours d'un montant de 13 000 € HT.

Projet de végétalisation du Centre Commercial de la House – le montant des travaux est estimé à 69 866,11 € HT.

Pour cette opération, la Commune de Canéjan sollicite un fonds de concours d'un montant de 33 875 € HT.

Conformément au règlement adopté, l'attribution du fonds de concours se formalise par une délibération du Conseil Communautaire, une délibération concordante du Conseil Municipal de la Commune concernée et la signature d'une convention entre la Commune et l'EPCI.

Il vous est demandé /

1. d'autoriser l'attribution d'un fonds de concours pour les travaux :
 - de reprise de voiries diverses pour un montant de 120 441,07€ HT,
 - de reprise du réseau pluvial pour un montant de 94 471,40 € HT,
 - de vidéoprotection pour un montant de 49 706,29 € HT,
 - de création d'un espace végétalisé Place de la Libération pour un montant de 12 929,17 € HT,
 - de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement Allée de la Forêt pour un montant de 34 952,07 € HT,
 - de travaux de dépose et de repose d'un abri de jardin au sein de l'Ecole Carême pour un montant de 13 000 € HT,
 - de travaux de végétalisation au Centre Commercial de la House pour un montant de 33 875 € HT,
2. d'autoriser la signature des conventions avec la Commune de Canéjan annexées à la présente délibération

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **Fait** siennes les conclusions du rapporteur,
- **Autorise** l'attribution du fonds de concours pour les travaux cités précédemment
- **Autorise** le Président à signer les conventions avec la Commune de Canéjan annexées à la présente délibération

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT – Pierre DUCOUT



Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 18/12/2025 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 18/12/2025

LA SECRETAIRE DE SEANCE,
Sylvie SIMIAN



Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.